



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2025, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS: 11-8900-0
Date de révision: 23/09/2025

Numéro de version: 26.00
Annule et remplace la
version du : 14/08/2025

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M(TM) ENCRE 990-12 ROUGE

Numéros d'identification de produit
75-0300-8079-2

7000004847

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Encre.

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M Belgium BV/SRL, Hermeslaan 7, B1831 Diegem
Téléphone: +32 (0)2 722 51 11
E-mail: CER-productstewardship@mmm.com
Site internet <http://www.3m.com/be>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+ 32 (0)2 722 54 23, hors d'heures d'ouvertures + 32 (0)2 722 5111, ou Centre Antipoisons + 32 (0)70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:

Liquide inflammable, catégorie 3 - Liq. inflam. 3; H226

Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1 - Eye Dam. 1; H318

Sensibilisation de la peau, Catégorie 1 - Sens. pour la peau 1; H317

Cancérogénité: Catégorie 1A - Carc. 1A; H350i

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B - Repr. 1B; H360D

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 - STOT SE 3; H335

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 2 - Aquat. Chr. 2; H411

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

DANGER.

Symboles :

SGH02 (Flamme) | SGH05 (Corrosion) | SGH07 (Point d'exclamation) | SGH08 (Danger pour la santé) | SGH09 (Environnement)

Pictogrammes



Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
Cyclohexanone	108-94-1	203-631-1	10 - 30
Acides naphténiques, sels de nickel	61788-71-4	263-000-1	< 1
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	26761-45-5	400-830-7	< 0,8
Acides naphténiques	1338-24-5	247-979-2	< 0,3
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	1338-24-5	215-662-8	< 0,3
Bis(2-éthylhexanoate) de calcium	2386-87-0	219-207-4	< 0,2
Bis(2-éthylhexanoate) de zinc	136-51-6	205-249-0	< 0,2
Phosphite de triphényle	136-53-8	205-251-1	< 0,2
	101-02-0	202-908-4	< 0,04

MENTIONS DE DANGER:

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H350i	Peut provoquer le cancer par inhalation.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P261A Eviter de respirer les vapeurs.
 P280 Porter des gants de protection /des vêtements de protection & un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention ::

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

AUTRES INFORMATIONS:

Précaution - Extra:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

23% du mélange consiste en composants de toxicité aigüe par inhalation inconnue.

2.3 .Autres dangers

Inconnu

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Polymer de vinyle	Confidentiel	10 - 30	Substance non classée comme dangereuse
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	(N° CAS) 88917-22-0 (N° REACH) 01-0000015637-64	10 - 30	Substance non classée comme dangereuse
Cyclohexanone	(N° CAS) 108-94-1 (N° CE) 203-631-1 (N° REACH) 01-2119453616-35	10 - 30	Liq. Inflamm. 3, H226 Tox. aigüe 4, H332 Tox. aigüe 4, H312 Tox. aigüe 4, H302 Irr. de la peau 2, H315 Lésions oculaires 1, H318 STOT SE 3, H335
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	(N° CAS) 108-65-6 (N° CE) 203-603-9 (N° REACH) 01-2119475791-29	10 - 20	Liq. Inflamm. 3, H226 STOT SE 3, H336
Pigment organique	Confidentiel	1 - 10	Substance non classée comme dangereuse

RESINE ALKYDE 3261	Confidentiel	3 - 7	Substance non classée comme dangereuse
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	(N° CE) 905-588-0	3 - 7	Tox. aigüe 4, H332 Tox. aigüe 4, H312 Tox.aquatique chronique 3, H412 Liq. Inflamm. 3, H226 Tox.aspiration 1, H304 Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373
2,4-Dihydroxybenzophénone	(N° CAS) 131-56-6 (N° CE) 205-029-4	< 2	Irr. des yeux 2, H319 Tox. aquatique chronique 2, H411
Acides naphéniques, sels de nickel	(N° CAS) 61788-71-4 (N° CE) 263-000-1	< 1	Tox. aigüe 4, H302 Sens. resp. 1, H334 Sens. cutanée 1, H317 Muta. 2, H341 Carc. 1A, H350i STOT RE 1, H372 Aquatique aigüe 1, H400,M=10 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=10
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	(N° CE) 400-830-7	< 0,8	Sens. de la peau 1A, H317 Tox. aquatique chronique 2, H411
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	(N° CAS) 52829-07-9 (N° CE) 258-207-9	< 0,6	Tox. aigüe 3, H331 Lésions oculaires 1, H318 Repr. 2, H361f Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 2, H411
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	(N° CAS) 26761-45-5 (N° CE) 247-979-2	< 0,3	Sens. de la peau 1A, H317 Muta. 2, H341 Repr. 2, H361d Tox. aquatique chronique 2, H411
Acides naphéniques	(N° CAS) 1338-24-5 (N° CE) 215-662-8	< 0,3	Irr. des yeux 2, H319 Sens. de la peau 1A, H317 Repr. 2, H361d Tox. aquatique chronique 2, H411
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	(N° CAS) 2386-87-0 (N° CE) 219-207-4	< 0,2	Skin Sens. 1B, H317 Muta. 2, H341 STOT RE 2, H373
Bis(2-éthylhexanoate) de zinc	(N° CAS) 136-53-8 (N° CE) 205-251-1	< 0,2	Repr. 1B, H360D Nota 12,X Irr. des yeux 2, H319 Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1
Bis(2-éthylhexanoate) de calcium	(N° CAS) 136-51-6 (N° CE) 205-249-0	< 0,2	Repr. 1B, H360D Nota 12,X Tox. aigüe 4, H302 Lésions oculaires 1, H318
Acide phosphonique, ester diphenyle	(N° CAS) 4712-55-4 (N° CE) 225-202-8	< 0,2	Tox. aigüe 4, H302 Aquatique aigüe 1, H400,M=1

Phosphite de triphényle	(N° CAS) 101-02-0 (N° CE) 202-908-4	< 0,04	Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1 Tox. aigüe 4, H302 Sens. de la peau 1A, H317 STOT RE 2, H373
-------------------------	--	--------	---

Toute entrée dans la colonne Identifiant (s) qui commence par les chiffres 6, 7, 8 ou 9 est un numéro de liste provisoire fourni par l'ECHA en attendant la publication du numéro d'inventaire CE officiel de la substance.

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Limites de concentration spécifique

Ingrédient	Identifiant(s)	Limites de concentration spécifique
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	(N° CAS) 26761-45-5 (N° CE) 247-979-2	(C >= 0.001%) Sens. de la peau 1A, H317
Phosphite de triphényle	(N° CAS) 101-02-0 (N° CE) 202-908-4	(C >= 5%) Irr. de la peau 2, H315 (C >= 5%) Irr. des yeux 2, H319

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:

Irritant pour les voies respiratoires (toux, éternuements, écoulement nasal, maux de tête, enrrouement et douleurs au nez et à la gorge). Irritation cutanée (rougeur localisée, gonflement, démangeaisons et sécheresse). Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons). Lésions oculaires graves (opacité de la cornée, douleur intense, larmoiement, ulcérations et altération ou perte de vision significatives).

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent de lutte adapté pour les liquides et les matières inflammables tel qu'un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance

Hydrocarbures
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone
Chlorure d'hydrogène

Condition

Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Attention! Un moteur peut être une source d'ignition et pourrait provoquer des gaz ou vapeurs inflammables, dans la zone de déversement, et brûler ou exploser. Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir le renversement. Couvrir la zone de déversement avec une mousse extinctrice résistante aux solvants polaires. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Ramasser en utilisant des outils anti-déflagrants. Mettre dans un récipient métallique. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc). Porter des chaussures anti-statiques ou correctement mises à la terre. Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...). Pour diminuer le risque d'ignition, déterminer les classifications électriques applicables pour le procédé utilisant ce produit et sélectionner un équipement de ventilation extractive locale spécifique pour éviter l'accumulation de vapeurs inflammables. Mise à la terre/liaison équipotentille du récipient et du matériel de réception si le produit a une volatilité telle qu'il puisse se former une atmosphère dangereuse.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	OELs Belgique	VLEP (8 h):275 mg/m ³ (50 ppm);VLCT(15 min.):550 mg/m ³ (100 ppm)	la peau
Cyclohexanone	108-94-1	OELs Belgique	VLEP (8 h):40.8 mg/m ³ (10 ppm);VLCT(15 min.):81.6 mg/m ³ (20 ppm)	la peau
Composés de nickel	61788-71-4	OELs Belgique	VLEP (Ni, fraction inhalable) (8 heures) : 0.1 mg/m ³ ; VLEP (Ni, fraction alvéolaire) (8 heures) : 0.01 mg/m ³	Date d'expiration : 18 janvier 2025

OELs Belgique : Belgique. Exposure Limit Values.

VLEP

Valeurs limites de moyenne d'exposition

/

Niveaux dérivés sans effet (DNEL)

Ingrédient	Produit de dégradation	Population	Type d'exposition humaine	DNEL
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		Employé	Cutané, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques	796 mg/kg bw/d

Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		Employé	Inhalation, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques	275 mg/m3
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		Employé	Inhalation, exposition à court terme, effets locaux	550 mg/m3

Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)

Ingrédient	Produit de dégradation	Compartment	PNEC
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		Sol agricole	0,29 mg/kg d.w.
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		Eau	0,635 mg/l
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		Sédiments de l'eau	3,29 mg/kg d.w.
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		Rejets intermittants dans l'eau	6,35 mg/l
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		Eau de mer	0,0635 mg/l
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		Sédiments de l'eau de mer	0,329 mg/kg d.w.
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		Usine de traitement des eaux d'égout	100 mg/l

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès du Centre de connaissance belge sur le bien-être au travail (BeSWIC).

8.2. Contrôles de l'exposition:

De plus, se référer à l'annexe pour plus d'information.

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)**Protection des yeux/du visage:**

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Ecran total.

Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards

Utiliser une protection des yeux et du visage conforme à la norme EN 166

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
----------	----------------	----------------------

Polymère laminé

Pas de données disponibles Pas de données disponibles

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si ce produit est utilisé d'une manière qui présente un potentiel d'exposition plus élevé (par exemple, pulvérisation, risque élevé d'éclaboussures, etc.), l'utilisation d'un tablier de protection peut être nécessaire. Voir le(s) matériau(x) de gants recommandé(s) pour déterminer le tablier approprié.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Demi-masque respiratoire ou masque complet avec adduction d'air.

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A &P

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Se référer à l'annexe

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Aspect physique spécifique::	Liquide
Couleur	Rouge
Odeur	Modérée de solvant
Valeur de seuil d'odeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point de fusion / point de congélation	<i>Non applicable.</i>
Point/intervalle d'ébullition:	$\geq 138,3$ °C
Inflammabilité	Liquide inflammable: Cat. 3
Limites d'inflammabilité (LEL)	1 %
Limites d'inflammabilité (UEL)	12,75 %
Point d'éclair:	42,8 °C [<i>Méthode de test:</i> Tagliabue Coupe fermée]
Température d'inflammation spontanée	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Température de décomposition	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
pH	<i>la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)</i>
Viscosité cinématique	1 340 mm ² /s
Hydrosolubilité	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Solubilité (non-eau)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Coefficient de partage n-octanol / eau	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Pression de vapeur	$\leq 895,9$ Pa [<i>@ 20 °C</i>]
Densité	0,97 g/ml [<i>@ 20 °C</i>]
Densité relative	0,97 [<i>Réf. Standard :Eau = 1</i>]
Densité de vapeur relative	$\geq 3,4$ [<i>Réf. Standard :Air=1</i>]
Caractéristiques des particules	<i>Non applicable.</i>

9.2. Autres informations:**9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité****Composés Organiques Volatils***Pas de données de tests disponibles.***Taux d'évaporation:***<=1 [Réf. Standard :BUOAC=1]***Masse moléculaire:***Pas de données de tests disponibles.***Teneur en matières volatiles:***65 - 80 % en poids***10. STABILITE ET REACTIVITE****10.1 Réactivité:**

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

étincelles et / ou flammes

10.5 Matériaux à éviter:

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:**Substance****Condition**

Non applicable

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008**Les signes et symptômes d'exposition**

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Peut être nocif en cas d'inhalation. Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge. Sensibilisation respiratoire: les symptômes peuvent inclure difficultés respiratoires, respiration sifflante, oppression thoracique et arrêt respiratoire. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:

Peut être nocif par contact avec la peau. Irritation modérée de la peau: les symptômes peuvent inclure: rougeurs locales, boursofflures, démangeaisons et dessèchement, fissuration, formation de cloques, et la douleur. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:

Brûlure oculaire d'origine chimique (corrosion chimique): les symptômes peuvent inclure opacité de la cornée, brûlures chimiques, douleurs, larmoiements, ulcérations, diminution ou perte de la vision.

Ingestion:

Peut être nocif en cas d'ingestion Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:**Une exposition unique peut provoquer des effets sur l'organe cible:**

Effets auditifs : les symptômes peuvent inclure un affaiblissement de l'ouïe, un dysfonctionnement de la balance auditive et résonnance dans les oreilles. Dépression du système nerveux central: les symptômes peuvent inclure maux de tête, vertiges, somnolence, manque de coordination, nausées, ralentissement des réflexes, troubles de la parole, étourdissements et évanouissement.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer des effets sur un organe cible:

Effets auditifs : les symptômes peuvent inclure un affaiblissement de l'ouïe, un dysfonctionnement de la balance auditive et résonnance dans les oreilles. Effets neurologiques: Les symptômes peuvent inclure: changement de personnalité, manque de coordination, perte sensorielle, picotement ou engourdissement des extrémités, faiblesse, tremblements, et/ou variations de la pression artérielle et du rythme cardiaque.

Toxicité pour la reproduction / le développement

Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Cancérogénicité:

Contient une substance chimique / des substances chimiques qui peut/peuvent causer du cancer.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé. >2 000 - =5 000 mg/kg
Produit	Inhalation - Vapeur(4 h)		Pas de données disponibles. Calculé. >20 - =50 mg/l
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé. >2 000 - =5 000 mg/kg
Cyclohexanone	Cutané	Lapin	LD50 >794, <3160 mg/kg
Cyclohexanone	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 > 6,2 mg/l
Cyclohexanone	Ingestion	Rat	LD50 1 296 mg/kg
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 5,7 mg/l
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg

3M(TM) ENCRE 990-12 ROUGE

Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 > 28,8 mg/l
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Ingestion	Rat	LD50 8 532 mg/kg
Polymer de vinyle	Cutané	Lapin	LD50 > 8 000 mg/kg
Polymer de vinyle	Ingestion	Rat	LD50 > 8 000 mg/kg
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	Cutané	Lapin	LD50 > 4 200 mg/kg
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 29 mg/l
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	Ingestion	Rat	LD50 3 523 mg/kg
RESINE ALKYDE 3261	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
RESINE ALKYDE 3261	Ingestion		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Pigment organique	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Pigment organique	Inhalation - Poussières/ Brouillards		LC50 Estimé pour être > 12,5 mg/l
Pigment organique	Ingestion		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
2,4-Dihydroxybenzophénone	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
2,4-Dihydroxybenzophénone	Ingestion	Rat	LD50 8 600 mg/kg
Acides naphténiques, sels de nickel	Ingestion	Rat	LD50 419 mg/kg
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 5,8 mg/l
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Cutané	Rat	LD50 > 3 170 mg/kg
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 0,5 mg/l
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Ingestion	Rat	LD50 3 700 mg/kg
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Acides naphténiques	Cutané	Lapin	LD50 > 20 000 mg/kg
Acides naphténiques	Ingestion	Rat	LD50 5 880 mg/kg
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 5,19 mg/l
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	Ingestion	Rat	LD50 5 000 mg/kg
Acide phosphonique, ester diphenyle	Cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Acide phosphonique, ester diphenyle	Ingestion	Rat	LD50 600 mg/kg
Bis(2-éthylhexanoate) de zinc	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Bis(2-éthylhexanoate) de zinc	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Bis(2-éthylhexanoate) de calcium	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Bis(2-éthylhexanoate) de calcium	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 1,2 mg/l
Bis(2-éthylhexanoate) de calcium	Ingestion	Rat	LD50 >300, <2000 mg/kg
Phosphite de triphényle	Cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Phosphite de triphényle	Inhalation -	Rat	LC50 > 1,7 mg/l

	Poussières/ Brouillards (4 heures)		
Phosphite de triphényle	Ingestion	Rat	LD50 1 590 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Cyclohexanone	Lapin	Irritant
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	Lapin	Aucune irritation significative
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Lapin	Aucune irritation significative
Polymer de vinyle	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	Lapin	Moyennement irritant
Pigment organique	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
2,4-Dihydroxybenzophénone	Lapin	Aucune irritation significative
Acides naphthéniques, sels de nickel	Jugement professionnel	Irritation minimale.
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	Lapin	Aucune irritation significative
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Lapin	Aucune irritation significative
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	Lapin	Aucune irritation significative
Acides naphthéniques	Lapin	Moyennement irritant
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	Lapin	Irritation minimale.
Bis(2-éthylhexanoate) de zinc	Lapin	Moyennement irritant
Bis(2-éthylhexanoate) de calcium	Lapin	Aucune irritation significative
Phosphite de triphényle	Lapin	Irritant

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Cyclohexanone	Données in Vitro	Corrosif
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	Lapin	Aucune irritation significative
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Lapin	Moyennement irritant
Polymer de vinyle	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	Lapin	Moyennement irritant
Pigment organique	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
2,4-Dihydroxybenzophénone	Lapin	Irritant sévère
Acides naphthéniques, sels de nickel	Jugement professionnel	Moyennement irritant
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	Lapin	Aucune irritation significative
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Lapin	Corrosif
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	Lapin	Aucune irritation significative
Acides naphthéniques	Lapin	Irritant modéré
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	Lapin	Moyennement irritant
Bis(2-éthylhexanoate) de zinc	Lapin	Irritant sévère
Bis(2-éthylhexanoate) de calcium	Lapin	Corrosif
Phosphite de triphényle	Lapin	Irritant modéré

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Cyclohexanone	Cochon d'Inde	Non-classifié
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	Cochon d'Inde	Non-classifié
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Cochon d'Inde	Non-classifié
Acides naphthéniques, sels de nickel	Composants similaires	Sensibilisant
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	Cochon d'Inde	Sensibilisant
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Cochon d'Inde	Non-classifié
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	Cochon d'Inde	Sensibilisant
Acides naphthéniques	Cochon d'Inde	Sensibilisant
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	Cochon d'Inde	Sensibilisant
Phosphite de triphényle	Souris	Sensibilisant

Photosensibilisation

Nom	Organismes	Valeur
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Cochon d'Inde	Non sensibilisant

Sensibilisation des voies respiratoires

Nom	Organismes	Valeur
Acides naphthéniques, sels de nickel	Jugement professionnel	Sensibilisant

Mutagenicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Cyclohexanone	In vitro	Non mutagène
Cyclohexanone	In vivo	Non mutagène
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	In vitro	Non mutagène
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	In vivo	Non mutagène
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	In vitro	Non mutagène
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	In vitro	Non mutagène
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	In vivo	Non mutagène
Acides naphthéniques, sels de nickel	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Acides naphthéniques, sels de nickel	In vivo	Mutagénique
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	In vitro	Non mutagène
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	In vivo	Non mutagène
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	In vitro	Non mutagène
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une

		classification.
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	In vivo	Mutagénique
Acides naphthéniques	In vivo	Non mutagène
Acides naphthéniques	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Bis(2-éthylhexanoate) de calcium	In vitro	Non mutagène
Phosphite de triphényle	In vitro	Non mutagène
Phosphite de triphényle	In vivo	Non mutagène

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Cyclohexanone	Ingestion	Multipl es espèces animales.	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	Cutané	Rat	Non-cancérogène
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	Ingestion	Multipl es espèces animales.	Non-cancérogène
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	Inhalation	Humain	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Acides naphthéniques, sels de nickel	Inhalation	Composants similaires	Cancérogène
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	Cutané	Souris	Non-cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Cyclohexanone	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 4 mg/l	2 génération
Cyclohexanone	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Lapin	NOAEL 500 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Cyclohexanone	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 2 mg/l	2 génération
Cyclohexanone	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 2,6 mg/l	Pendant la grossesse
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	avant l'accouplement et pendant la gestation
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 21,6 mg/l	Pendant l'organogénèse
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnell

					e
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Souris	NOAEL Non disponible	Pendant l'organogénèse
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Multiples espèces animales.	NOAEL Non disponible	Pendant la grossesse
Acides naphténiques, sels de nickel	Ingestion	Toxique pour le développement	Composants similaires	NOAEL Pas disponible	2 génération
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediy), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 100 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediy), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 100 mg/kg/jour	115 jours
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediy), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 2 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 430 mg/kg/jour	2 génération
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 130 mg/kg/jour	2 génération
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	NOAEL 130 mg/kg/jour	2 génération
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 300 mg/kg/jour	2 génération
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 300 mg/kg/jour	2 génération
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	NOAEL 50 mg/kg/jour	2 génération
Acides naphténiques	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 900 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Acides naphténiques	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 900 mg/kg/jour	28 jours
Acides naphténiques	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	NOAEL 100 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 125 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Bis(2-éthylhexanoate) de zinc	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Composants similaires	NOAEL 800 mg/kg/jour	2 génération
Bis(2-éthylhexanoate) de zinc	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Composants similaires	NOAEL 800 mg/kg/jour	2 génération
Bis(2-éthylhexanoate) de zinc	Ingestion	Toxique pour le développement	Composants similaires	NOAEL 100 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
Bis(2-éthylhexanoate) de calcium	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Composants similaires	NOAEL 800 mg/kg/jour	2 génération
Bis(2-éthylhexanoate) de calcium	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Composants similaires	NOAEL 800 mg/kg/jour	2 génération
Bis(2-éthylhexanoate) de calcium	Ingestion	Toxique pour le développement	Composants similaires	NOAEL 100 mg/kg/jour	Pendant la grossesse

Phosphite de triphényle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 40 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Phosphite de triphényle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 40 mg/kg/jour	28 jours
Phosphite de triphényle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 40 mg/kg/jour	Pendant la grossesse

Lactation

Nom	Route	Organismes	Valeur
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	Ingestion	Souris	Non classifié pour les effets sur ou via l'allaitement

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Cyclohexanone	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Cochon d'Inde	LOAEL 16,1 mg/l	6 heures
Cyclohexanone	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Peut provoquer une irritation respiratoire.	Humain	NOAEL Non disponible	
Cyclohexanone	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Jugement professionnel	NOAEL Non disponible	
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.		NOAEL Non disponible	
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL Pas disponible	
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	Inhalation	Système auditif	Risque avéré d'effets graves pour les organes.	Rat	LOAEL 6,3 mg/l	8 heures
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Humain	NOAEL Non disponible	
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	Inhalation	des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 3,5 mg/l	Pas disponible
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	Inhalation	Foie	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL Non disponible	
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Multiples espèces animales.	NOAEL Non disponible	
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	Ingestion	des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 250 mg/kg	Non applicable
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Cutané	photo-irritation	Non-classifié	Souris	NOAEL Pas disponible	
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Pas disponible	
Acides naphthéniques	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la	NOAEL Non disponible	

			pas suffisantes pour justifier une classification.	santé similaire s		
Bis(2-éthylhexanoate) de zinc	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaire s	NOAEL Pas disponible	
Bis(2-éthylhexanoate) de calcium	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaire s	NOAEL Pas disponible	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Cyclohexanone	Inhalation	Foie Rénale et / ou de la vessie Coeur la peau Système endocrine tractus gastro-intestinal os, dents, ongles et / ou les cheveux système hématopoïétique système immunitaire muscles Système nerveux des yeux Système respiratoire système vasculaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 2,5 mg/l	13 semaines
Cyclohexanone	Ingestion	système hématopoïétique des yeux Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 407 mg/kg/jour	3 Mois
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	Ingestion	Foie Coeur Système endocrine système hématopoïétique Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	4 semaines
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Inhalation	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 16,2 mg/l	9 jours
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Inhalation	Système olfactif	Non-classifié	Souris	LOAEL 1,62 mg/l	9 jours
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Inhalation	sang	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL 16,2 mg/l	9 jours
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Ingestion	Système endocrine	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	44 jours
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	Inhalation	Système nerveux	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	LOAEL 0,4 mg/l	4 semaines
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	Inhalation	Système auditif	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	LOAEL 7,8 mg/l	5 jours
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	Inhalation	Foie	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL Non disponible	
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	Inhalation	Coeur Système endocrine tractus gastro-intestinal système hématopoïétique	Non-classifié	Multiples espèces animales.	NOAEL 3,5 mg/l	13 semaines

		muscles Rénale et / ou de la vessie Système respiratoire				
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	Ingestion	Système auditif	Non-classifié	Rat	NOAEL 900 mg/kg/jour	2 semaines
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 500 mg/kg/jour	90 jours
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	Ingestion	Foie	Non-classifié	Multipl es espè ces ani males.	NOAEL Non disponible	
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	Ingestion	Coeur la peau Système endocrine os, dents, ongles et / ou les cheveux système hématopoïétique système immunitaire Système nerveux Système respiratoire	Non-classifié	Souris	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	103 semaines
Acides naphthéniques, sels de nickel	Inhalation	Système respiratoire	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Compos ants similaire s	NOAEL Pas disponible	13 semaines
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2- éthanediyl), .alpha.-[3-[3- (2H-benzotriazol-2-yl)-5- (1,1-diméthyléthyl)-4- hydroxyphényl]-1- oxopropyl]-.oméga.- hydroxy-	Ingestion	Foie Système endocrine système hématopoïétique des yeux Rénale et / ou de la vessie Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 50 mg/kg/jour	90 jours
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6- tétraméthyl-4-pipéridyle)	Ingestion	Coeur la peau Système endocrine tractus gastro- intestinal os, dents, ongles et / ou les cheveux système hématopoïétique Foie système immunitaire muscles Système nerveux des yeux Rénale et / ou de la vessie Système respiratoire système vasculaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 261 mg/kg/jour	90 jours
Néodécanoate de 2,3- époxypropyle	Ingestion	Système endocrine système hématopoïétique Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	90 jours
Néodécanoate de 2,3- époxypropyle	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 100 mg/kg/jour	90 jours
Néodécanoate de 2,3- époxypropyle	Ingestion	Coeur la peau tractus gastro- intestinal os, dents, ongles et / ou les cheveux système immunitaire Système nerveux des yeux Système respiratoire système vasculaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	90 jours
Acides naphthéniques	Ingestion	Système endocrine Foie Coeur la peau tractus	Non-classifié	Rat	NOAEL 881 mg/kg/jour	90 jours

		gastro-intestinal os, dents, ongles et / ou les cheveux système hématopoïétique système immunitaire muscles Système nerveux des yeux Rénale et / ou de la vessie Système respiratoire système vasculaire				
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	Ingestion	Système olfactif	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 50 mg/kg/jour	91 jours
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	Ingestion	Foie Rénale et / ou de la vessie Coeur la peau Système endocrine tractus gastro-intestinal système hématopoïétique système immunitaire Système nerveux des yeux Système respiratoire système vasculaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	91 jours
Phosphite de triphényle	Ingestion	Système nerveux	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Rat	NOAEL 15 mg/kg/jour	28 jours
Phosphite de triphényle	Ingestion	système hématopoïétique Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 40 mg/kg/jour	28 jours

Danger par aspiration

Nom	Valeur
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	Risque d'aspiration

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point	Test résultat
----------	--------	-----------	------	------------	------------	---------------

					final	
Cyclohexanone	108-94-1	Boue activée	Expérimental	30 minutes	EC50	>1 000 mg/l
Cyclohexanone	108-94-1	Algues ou autres plantes aquatiques	Expérimental	72 heures	ErC50	32,9 mg/l
Cyclohexanone	108-94-1	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	527 mg/l
Cyclohexanone	108-94-1	Puce d'eau	Expérimental	24 heures	EC50	800 mg/l
Cyclohexanone	108-94-1	Algues ou autres plantes aquatiques	Expérimental	72 heures	ErC10	3,56 mg/l
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	88917-22-0	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>1 000 mg/l
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	88917-22-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	>1 000 mg/l
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	88917-22-0	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	111 mg/l
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	88917-22-0	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	LC50	1 090 mg/l
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	88917-22-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	1 000 mg/l
Polymer de vinyle	Confidentiel	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	Boue activée	Expérimental	30 minutes	EC10	>1 000 mg/l
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	>1 000 mg/l
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	134 mg/l
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	370 mg/l
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	1 000 mg/l
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	100 mg/l
Pigment organique	Confidentiel	Lentilles d'eau	Composant analogue	7 jours	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Pigment organique	Confidentiel	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	ErC50	>100 mg/l
Pigment organique	Confidentiel	Puce d'eau	Composant analogue	48 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Pigment organique	Confidentiel	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	>5 000 mg/l
Pigment organique	Confidentiel	Lentilles d'eau	Composant analogue	7 jours	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	100 mg/l
Pigment organique	Confidentiel	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	NOEC	>=100 mg/l
Pigment organique	Confidentiel	Boue activée	Expérimental	30 minutes	EC20	>700 mg/l
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	905-588-0	Algues vertes	Composant analogue	73 heures	ErC50	4,36 mg/l
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	905-588-0	Truite arc-en-ciel	Composant analogue	96 heures	LC50	2,6 mg/l

3M(TM) ENCRE 990-12 ROUGE

Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	905-588-0	Puce d'eau	Composant analogue	48 heures	EC50	3,82 mg/l
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	905-588-0	Algues vertes	Composant analogue	73 heures	NOEC	0,44 mg/l
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	905-588-0	Truite arc-en-ciel	Composant analogue	56 jours	NOEC	1,3 mg/l
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	905-588-0	Puce d'eau	Composant analogue	7 jours	NOEC	0,96 mg/l
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	905-588-0	Boue activée	Composant analogue	30 minutes	EC50	>198 mg/l
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	905-588-0	Ver rouge	Composant analogue	56 jours	NOEC	42,6 mg/kg (poids sec)
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	905-588-0	Microbes du sol	Composant analogue	28 jours	EC50	>1 000 mg/kg (poids sec)
2,4-Dihydroxybenzophénone	131-56-6	Copepod	Expérimental	48 heures	LC50	2,6 mg/l
2,4-Dihydroxybenzophénone	131-56-6	Medaka	Expérimental	96 heures	LC50	3,7 mg/l
2,4-Dihydroxybenzophénone	131-56-6	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	LC50	7,86 mg/l
2,4-Dihydroxybenzophénone	131-56-6	poisson rouge	Expérimental	28 jours	NOEC	0,48 mg/l
2,4-Dihydroxybenzophénone	131-56-6	Protozoaires ciliés	Expérimental	48 heures	IC50	9,14 mg/l
Acides naphthéniques, sels de nickel	61788-71-4	Vairon de Fathead	Estimé	96 heures	LC50	2,5 mg/l
Acides naphthéniques, sels de nickel	61788-71-4	Poisson	Estimé	96 heures	LC50	9,5 mg/l
Acides naphthéniques, sels de nickel	61788-71-4	Algues vertes	Estimé	72 heures	ErC50	0,44 mg/l
Acides naphthéniques, sels de nickel	61788-71-4	Puce d'eau	Estimé	48 heures	LC50	0,083 mg/l
Acides naphthéniques, sels de nickel	61788-71-4	Grenouille africaine à griffes	Estimé	101 heures	EC10	0,54 mg/l
Acides naphthéniques, sels de nickel	61788-71-4	Algues vertes	Estimé	72 heures	ErC10	0,031 mg/l
Acides naphthéniques, sels de nickel	61788-71-4	Scud	Estimé	28 jours	EC10	522 mg/l
Acides naphthéniques, sels de nickel	61788-71-4	Puce d'eau	Estimé	7 jours	EC10	0,007 mg/l
Acides naphthéniques, sels de nickel	61788-71-4	Poisson zèbre	Estimé	8 jours	NOEC	0,25 mg/l
Acides naphthéniques, sels de nickel	61788-71-4	Boue activée	Estimé	30 minutes	EC50	210 mg/l
Acides naphthéniques, sels de nickel	61788-71-4	le col-vert	Estimé	90 jours	NOEC	1 274 ppm régime
Acides naphthéniques, sels de nickel	61788-71-4	Ver rouge	Estimé	28 jours	EC10	303 mg/kg (poids sec)
Acides naphthéniques, sels de nickel	61788-71-4	Microbes du sol	Estimé	28 jours	EC10	102 mg/kg (poids sec)
Acides naphthéniques, sels de nickel	61788-71-4	Collemboule	Estimé	28 jours	NOEC	232 mg/kg (poids sec)
Acides naphthéniques, sels de nickel	61788-71-4	tomate	Estimé	21 jours	NOEC	70 mg/kg (poids sec)
Masse de réaction de Benzotriazole	400-830-7	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>1 000 mg/l

polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-						
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	400-830-7	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>100 mg/l
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	400-830-7	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	2,8 mg/l
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	400-830-7	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	4 mg/l
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	400-830-7	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC10	10 mg/l
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	400-830-7	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,78 mg/l
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	Crapet Arlequin (Lepomis macrochirus)	Expérimental	96 heures	LC50	4,4 mg/l
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-	52829-07-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	0,705 mg/l

pipéridyle)						
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	8,58 mg/l
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC10	0,188 mg/l
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,23 mg/l
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	Boue activée	Expérimental	3 heures	IC50	>100
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	26761-45-5	Boue activée	Expérimental	3 heures	NOEC	500 mg/l
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	26761-45-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	2,9 mg/l
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	26761-45-5	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	5 mg/l
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	26761-45-5	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	4,8 mg/l
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	26761-45-5	Algues vertes	Expérimental	96 heures	NOEC	1 mg/l
Acides naphthéniques	1338-24-5	Copepod	Composant analogue	96 heures	LC50	4,8 mg/l
Acides naphthéniques	1338-24-5	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	5,62 mg/l
Acides naphthéniques	1338-24-5	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	20 mg/l
Acides naphthéniques	1338-24-5	Vairon de Fathead	Expérimental	7 jours	NOEC	0,4 mg/l
Acides naphthéniques	1338-24-5	Puce d'eau	Expérimental	7 jours	NOEC	1,5 mg/l
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	2386-87-0	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>2 000 mg/l
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	2386-87-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	>110 mg/l
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	2386-87-0	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	24 mg/l
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	2386-87-0	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	40 mg/l
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	2386-87-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	30 mg/l
Bis(2-éthylhexanoate) de calcium	136-51-6	Boue activée	Produit de transformation	30 minutes	EC20	740 mg/l
Bis(2-éthylhexanoate) de calcium	136-51-6	Algues vertes	Produit de transformation	72 heures	ErC50	56 mg/l
Bis(2-éthylhexanoate) de calcium	136-51-6	Medaka	Produit de transformation	96 heures	LC50	>113 mg/l
Bis(2-éthylhexanoate) de calcium	136-51-6	Puce d'eau	Produit de transformation	48 heures	EC50	97 mg/l

Bis(2-éthylhexanoate) de calcium	136-51-6	Algues vertes	Produit de transformation	96 heures	ErC10	28 mg/l
Bis(2-éthylhexanoate) de calcium	136-51-6	Puce d'eau	Produit de transformation	21 jours	NOEC	28 mg/l
Acide phosphonique, ester diphenyle	4712-55-4	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	EC50	>16 mg/l
Acide phosphonique, ester diphenyle	4712-55-4	Medaka	Composant analogue	96 heures	LC50	>4,3 mg/l
Acide phosphonique, ester diphenyle	4712-55-4	Puce d'eau	Composant analogue	48 heures	EC50	0,45 mg/l
Acide phosphonique, ester diphenyle	4712-55-4	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	NOEC	16 mg/l
Bis(2-éthylhexanoate) de zinc	136-53-8	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	0,44 mg/l
Bis(2-éthylhexanoate) de zinc	136-53-8	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	1,6 mg/l
Phosphite de triphényle	101-02-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	86 mg/l
Phosphite de triphényle	101-02-0	Medaka	Expérimental	96 heures	LC50	>4,3 mg/l
Phosphite de triphényle	101-02-0	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	0,45 mg/l
Phosphite de triphényle	101-02-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	7,8 mg/l
Phosphite de triphényle	101-02-0	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>100 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Cyclohexanone	108-94-1	Expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	87 %BOD/ThO D	OCDE 301C
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	88917-22-0	Composant analogue Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	90 % Suppression de carbone organique dissous COD	OECD 301F - Manometric Respiro
Polymer de vinyle	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	87.2 %BOD/Th OD	OCDE 301C
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	Expérimental Biodégradation intrinsèque aquatique.		Déplétion du carbone organique	>100 % Suppression de carbone organique dissous COD	similaire à OCDE 302B
Pigment organique	Confidentiel	Composant analogue Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	<10 %BOD/Th OD	OECD 301F - Manometric Respiro
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	905-588-0	Composant analogue Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	94 %BOD/ThO D	OECD 301F - Manometric Respiro
2,4-Dihydroxybenzophénone	131-56-6	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	0 %BOD/ThO D	OCDE 301C
Acides naphténiqes, sels de nickel	61788-71-4	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-	400-830-7	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	12-24 % Evolution de CO2/Evolution de Demande	OCDE 301B - Mod. CO2

(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-					biologique en oxygène théorique DBThO	
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	Expérimental Biodégradation	28 jours	Percent degraded	24 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	56.6 jours (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	26761-45-5	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	11.6 %BOD/Th OD	OECD 301F - Manometric Respiro
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	26761-45-5	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	9.9 jours (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH
Acides naphténiqes	1338-24-5	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	2386-87-0	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	71 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO (ne passe pas la fenêtre de 10 jours)	OCDE 301B - Mod. CO2
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	2386-87-0	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	47 heures (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH
Bis(2-éthylhexanoate) de calcium	136-51-6	Produit de transformation Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	99 % Suppression de carbone organique dissous COD	OCDE 301E - Screening modifié de l'OCDE
Acide phosphonique, ester diphenyle	4712-55-4	Composant analogue Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	84 %BOD/ThO D	OCDE 301D
Bis(2-éthylhexanoate) de zinc	136-53-8	Produit de transformation Biodégradation	20 jours	Demande biologique en oxygène	83 %BOD/ThO D	OCDE 301D
Phosphite de triphényle	101-02-0	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	84 %BOD/ThO D	OCDE 301D
Phosphite de triphényle	101-02-0	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique (pH 7)	6.5 heures (t 1/2)	OCDE 111 Fonction d'hydrolyse du pH

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Cyclohexanone	108-94-1	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.86	OECD 107 log Kow shke flsk mtd
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	88917-22-0	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.61	EC A.8 coefficient de partage
Polymer de vinyle	Confidentiel	Données non disponibles ou	N/A	N/A	N/A	N/A

		insuffisantes pour la classification				
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.36	OECD 107 log Kow shke flsk mtd
Pigment organique	Confidentiel	Estimé Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	<1.3	
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	905-588-0	Composant analogue BCF - Poisson	56 jours	Facteur de bioaccumulation	<=25.9	
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	905-588-0	Composant analogue Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	3.2	
2,4-Dihydroxybenzophénone	131-56-6	Modélé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	5.0	Catalogic™
2,4-Dihydroxybenzophénone	131-56-6	Modélé Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.96	Episuite™
Acides naphthéniques, sels de nickel	61788-71-4	Composant analogue Bioconcentratie	180 jours	Facteur de bioaccumulation	4	
Masse de réaction de Benzotriazole polymérique et de Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyl]-.oméga.-hydroxy-	400-830-7	Expérimental BCF - Poisson	21 jours	Facteur de bioaccumulation	34	OECD305-Bioconcentration
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.35	OECD 107 log Kow shke flsk mtd
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	26761-45-5	Modélé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	28	Catalogic™
Acides naphthéniques	1338-24-5	Expérimental BCF - Poisson	10 jours	Facteur de bioaccumulation	4	
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	2386-87-0	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.34	OECD 107 log Kow shke flsk mtd
Bis(2-éthylhexanoate) de calcium	136-51-6	Produit de transformation Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.7	similaire à l'OECD 107
Acide phosphonique, ester diphenyle	4712-55-4	Modélé Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.4	Episuite™
Bis(2-éthylhexanoate) de zinc	136-53-8	Estimé Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.7	
Phosphite de triphényle	101-02-0	Produit d'hydrolyse Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.47	

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	CAS N°	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Cyclohexanone	108-94-1	Modélé Mobilité dans le sol	Koc	39 l/kg	Episuite™
Acétate de dipropylène glycol méthyl éther	88917-22-0	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	187 l/kg	OCDE 121 estimation de Koc par HPLC
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	4 l/kg	Episuite™

Pigment organique	Confidentiel	Modélé Mobilité dans le sol	Koc	93 500 l/kg	Episuite™
Masse de réaction d'éthylbenzène et de xylène	905-588-0	Composant analogue Mobilité dans le sol	Koc	537 l/kg	
2,4-Dihydroxybenzophénone	131-56-6	Modélé Mobilité dans le sol	Koc	1 914 l/kg	Episuite™
Sébacate de bis (2, 2, 6, 6-tétraméthyl-4-pipéridyle)	52829-07-9	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	780-16000 l/kg	OCDE 106 Désorption à l'aide d'un méthode d'équilibre de lots
Néodécanoate de 2,3-époxypropyle	26761-45-5	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	143 l/kg	OCDE 121 estimation de Koc par HPLC
Acides naphténiques	1338-24-5	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	660 l/kg	
7-oxabicyclo[4.1.0]heptane-3-carboxylate de 7-oxabicyclo[4.1.0]hept-3-ylméthyle	2386-87-0	Modélé Mobilité dans le sol	Koc	26 l/kg	Episuite™
Acide phosphonique, ester diphenyle	4712-55-4	Modélé Mobilité dans le sol	Koc	180 l/kg	Episuite™
Phosphite de triphényle	101-02-0	Produit d'hydrolyse Mobilité dans le sol	Koc	14 l/kg	

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Éliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 03 12* Déchets d'encre contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN1210	UN1210	UN1210
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	ENCRE D'IMPRIMERIE	ENCRE D'IMPRIMERIE	ENCRE D'IMPRESSION (2,4- DIHYDROXYBENZOPHÉ- NONE , BIS(2,2,6,6- TÉTRAMÉTHYL-4- PIPÉRIDINYL) SÉBACATE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement	Ne s'applique pas.	Polluant marin
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	F1	Non applicable.	Non applicable.
Code de ségrégation IMDG	Non applicable.	Non applicable.	Aucun

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Cancérogénicité

Ingrédient

Numéro CAS

Classification

Réglementation

Cyclohexanone

108-94-1

Gr.3: non classifié

Centre International de
Recherche sur le
Cancer (CIRC)**Statut des inventaires**

Contactez le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes avec les exigences de notifications relatives aux nouvelles substances du CEPA. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques. Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

Catégorie de Dangers	Quantité admissible (tonnes) pour l'application de	
	Exigences de niveau inférieur	Exigences de niveau supérieur
E2 Dangereux pour le milieu aquatique	200	500
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES	5000	50000

*Si maintenu à une température supérieure à son point d'ébullition ou si des conditions de traitement particulières, telles qu'une pression élevée ou une température élevée, peuvent créer des risques d'accident majeur, les LIQUIDES INFLAMMABLES P5a ou P5b peuvent s'appliquer

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2
Aucun

Règlement (EU) No 649/2012

Aucun produit chimique répertorié

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour les substances contenues peuvent avoir été effectuées par les déclarants des substances conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS**Liste des codes des mentions de dangers H**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H350i	Peut provoquer le cancer par inhalation.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:

Section 02 : Déclaration de danger physique et pour la santé du CLP - L'information a été modifiée.

Etiquette: Classification CLP - L'information a été modifiée.

Etiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été modifiée.

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.

Section 04: Premiers soins - Symptômes et effets (CLP) - L'information a été modifiée.

Section 6: Rejet accidentel (Information personnelle) - L'information a été modifiée.

Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.

Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été modifiée.

12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.

12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.

Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.

Annexe

Titre	
Identification de la substance	
Nom du scénario d'exposition	Professional Screen Printing with UV Curable Coatings
étape du cycle de vie	Pour usage professionnel/industriel uniquement
activités participatives	PROC 08a -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC 10 -Application au rouleau ou au pinceau ERC 08a -Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
Processus, les tâches et les activités couvertes	Application of product with a roller or brush. Transferts sans contrôles, y compris chargement , remplissage, déversement , ensachage.
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	État physique: Liquide Conditions générales d'exploitation Présume l'utilisation à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante; Durée d'utilisation: 8 heures / jour; Jours d'émission par an: 365 jours/année; A l'intérieur avec une ventilation générale renforcée; Tâche : Matériau de transfert; Durée d'utilisation: 4 heures / jour;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en œuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : Mesures de la gestion du risque Santé humaine Appareil de protection respiratoire à purification d'air , demi-masque.; Environnemental Usine municipale d'épuration;

Mesures de gestion des déchets	Ne pas déverser les boues industrielles sur les sols naturels;
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle; EC No. 203-603-9; Numéro CAS 108-65-6;
Nom du scénario d'exposition	Utilisation professionnelle des revêtements
étape du cycle de vie	Pour usage professionnel/industriel uniquement
activités participatives	PROC 05 -Mélange dans des processus par lots PROC 08b -Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC 10 -Application au rouleau ou au pinceau ERC 08a -Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC 08d -Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
Processus, les tâches et les activités couvertes	Application of product with a roller or brush. Préparation ou mélange de matériaux solides ou liquides. Transfert de substance / mélange avec des contrôles d'ingénierie dédiés.
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	État physique: Liquide Conditions générales d'exploitation Présume l'utilisation à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante; Durée d'utilisation: 8 heures / jour;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en œuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : Mesures de la gestion du risque Santé humaine Non nécessaire; Environnemental Non nécessaire;
Mesures de gestion des déchets	Pas de mesure spécifique à l'utilisation pour la gestion des déchets. Se référer à la section 13 de cette FDS.
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volumes des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M Belgique sont disponibles sur <http://www.3m.com/be>